

**CINQUANTIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(17–19 novembre 2020, réunion virtuelle)

Document d'information

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Suite donnée aux décisions prises lors du CRGA 49 et de la session
extraordinaire du CRGA, et adoptées hors session**

(Document présenté par le Secrétariat)

Objet du document

1. Le présent document fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions prises par le CRGA à sa quarante-neuvième session et à sa session extraordinaire de novembre 2019, et de celles adoptées hors session.
2. Ces dernières années, le tableau ci-après figurait en annexe du rapport du Directeur général. À des fins de clarté, il est désormais présenté aux membres séparément et à titre d'information uniquement. Il ne fera pas l'objet de débats ou de décisions.

Points clés

3. Le tableau figurant ci-après expose la suite donnée aux :
 - i. décisions prises à la quarante-neuvième session du CRGA (annexe A) ;
 - ii. décisions prises à la session extraordinaire du CRGA (annexe B) ;
 - iii. décisions adoptées hors session (annexe C).
-

Annexe A

Suite donnée aux décisions prises à la quarante-neuvième session du CRGA

Contexte	Décisions prises à la quarante-neuvième session du CRGA	Observations relatives à la mise en œuvre
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL		
<p>Dans son rapport au CRGA, le Directeur général présente en détail les principales activités réalisées en 2018. Le Secrétariat propose de déplacer le CRGA et la Conférence au mois de novembre de chaque année afin que ces événements coïncident davantage avec le processus budgétaire.</p> <p>Le Secrétariat informe également le CRGA qu'il a été proposé, lors de la réunion de mars 2019 des directeurs des pêches, que cet événement se tienne tous les ans, en mettant la proposition à l'essai pendant deux ans. Le Secrétariat s'est engagé auprès des directeurs des pêches à présenter cette proposition au CRGA, pour approbation.</p>	<p>Le CRGA :</p> <p>i. prend note des points clés touchant aux opérations et aux activités de la CPS en 2018 et des principales réalisations accomplies ;</p>	<p>Aucune mesure requise.</p>
	<p>ii. approuve le changement de calendrier des sessions annuelles du CRGA et de la Conférence à novembre ; et</p>	<p>La cinquantième session du CRGA s'est déroulée en novembre 2020.</p>
	<p>iii. valide la proposition formulée par les directeurs des pêches de se réunir chaque année et non tous les deux ans, et de mettre cette proposition à l'essai pendant deux ans.</p>	<p>La douzième Conférence des directeurs des pêches s'est tenue de façon virtuelle du 11 au 15 mai 2020.</p>

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES (CCPSO)

<p>Le Secrétariat rend compte de l'état d'avancement du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO), notant que la CPS a presque terminé la première phase de sa création. Le Secrétariat affirme l'importance du travail en partenariat pour la phase suivante.</p>	<p>Le CRGA :</p> <p>i. prend note des progrès réalisés dans la mise en service du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (CCPSO) ;</p>	<p>Aucune mesure requise.</p>
	<p>ii. prend acte du bon déroulement de la première phase d'établissement du Centre ;</p>	<p>Aucune mesure requise.</p>
	<p>iii. demande au Secrétariat de poursuivre le développement du Centre en tant que plateforme régionale de programmation pluridisciplinaire, multisectorielle, intégrée et innovante axée sur les sciences océaniques, afin de soutenir les membres dans leur rôle de dépositaire des ressources océaniques ; et</p>	<p>Depuis la quarante-neuvième session du CRGA, le CCPSO a axé ses efforts sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un soutien direct au Groupe exécutif de planification de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et à la Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO-IOC) pour l'élaboration du Plan de mise en œuvre de la Décennie, afin que le Pacifique soit le mieux à même d'être entendu et reconnu à l'échelle mondiale dans le domaine des sciences océaniques ; • un dialogue actif avec le Bureau du Commissaire régional à la gouvernance de l'océan concernant le programme intégré de sciences océaniques pour le Pacifique, l'objectif étant d'éclairer les fonctions et missions connexes ;

	<p>iv. donne instruction au Secrétariat d'établir un dispositif permettant de clairement définir le rôle des différents partenariats noués et consolidés par le CCPSO en sa qualité de plateforme régionale, et d'en assurer le suivi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> la mise en place du groupe de travail technique, qui réunit 45 agents de la CPS afin d'assurer la collaboration autour des travaux liés au CCPSO et leur coordination. Ces débats ont alimenté le plan de suivi-évaluation et d'amélioration continue du CCPSO. <p>Pour l'heure, le CCPSO donne priorité à la coordination et à la progression en interne plutôt qu'à la création de partenariats externes, essentiellement en raison des difficultés de recrutement qui ont été aggravées par la pandémie de COVID-19. Les derniers entretiens pour le recrutement aux postes de Responsable du CCPSO et de Coordonnateur-riche des partenariats ont eu lieu en septembre 2020. Les partenariats constituent la grande priorité jusqu'à fin 2020.</p>
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RÉCURRENTS DE L'ORDRE DU JOUR		
POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL OCÉANIEEN DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT, SOUS-COMITÉ DU CRGA CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT		
<p>La Directrice générale adjointe (Suva) expose les conclusions de la quatrième réunion annuelle du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement.</p>	<p>Le CRGA :</p> <ul style="list-style-type: none"> charge le Secrétariat de renforcer progressivement les capacités des pays à recueillir et à analyser en interne leurs données afin de réaliser leurs propres rapports de résultats ; 	<p>Les informations correspondantes figurent dans le Compte rendu du Conseil océanien de la qualité de l'enseignement au CRGA (document 10a).</p>

	ii. réaffirme l'importance des micro-qualifications pour la région, et donne instruction au Secrétariat de réfléchir aux moyens envisageables afin de passer de ces micro-qualifications à des ensembles de qualifications reconnus ; et	Les informations correspondantes figurent dans le document 10a.
	iii. prend note de l'intérêt des membres francophones envers l'étude PILNA, et demande au Secrétariat de mettre au point un programme complet de cette étude en français, adapté aux contextes francophones.	Les informations correspondantes figurent dans le document 10a.
POINT 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LE DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA JEUNESSE : CADRE OCÉANIEEN POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE LA JEUNESSE 2014–2023		
Le Secrétariat présente au CRGA des informations sur l'état d'avancement du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse.	Le CRGA : i. prend note des avancées réalisées dans la mise en œuvre du Cadre océanien pour l'épanouissement de la jeunesse et de l'évaluation à mi-parcours du Cadre jeunesse prévue en 2019 et 2020 ;	Aucune mesure requise.
	ii. invite le Secrétariat et les partenaires à prendre en considération la contribution majeure que les conclusions et les recommandations du Rapport 2017 sur la situation des jeunes dans le Pacifique peuvent apporter à l'amélioration des statistiques nécessaires à l'élaboration des politiques et des interventions en faveur de la jeunesse ; et	Les informations correspondantes figurent dans le document 10b (Point sur le Dialogue de haut niveau sur la jeunesse).
	iii. réitère l'appel lancé par le CRGA à sa quarante-huitième session en vue de la mobilisation de moyens supplémentaires à l'appui de la mise en œuvre du Cadre jeunesse, invite tous les membres à prendre la tête de la mobilisation des ressources en faveur du développement de la jeunesse et engage le Secrétariat à organiser des interventions régionales alignées sur le Cadre jeunesse.	Les informations correspondantes figurent dans le document 10b.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

<p>La Présidente du Sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique expose la procédure de réunion du Sous-comité et l'étude de la performance du Secrétariat au regard du Plan stratégique, ainsi que les résultats présentés dans le Rapport de résultats de la Communauté du Pacifique.</p> <p>Le Secrétariat discute de la proposition de processus concernant l'élaboration du plan stratégique après 2020. Ce processus définit une feuille de route intégrant la participation pleine et entière des membres à la définition et à l'appui de la vision de l'Organisation pour la prochaine période.</p>	<p>Le CRGA :</p> <p>i. prend note des recommandations formulées par le sous-comité en vue d'aider le CRGA dans son étude annuelle des avancées réalisées par le Secrétariat dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020 ;</p>	Aucune mesure requise.
	<p>ii. approuve le Rapport de résultats 2018 de la Communauté du Pacifique, en relevant que le Secrétariat a intégré les suggestions d'amélioration formulées par le sous-comité et le CRGA ;</p>	Aucune mesure requise.
	<p>iii. engage le Secrétariat et encourage tous les partenaires du développement à œuvrer à l'augmentation du niveau des redevances administratives pour qu'elles se rapprochent de l'objectif de 15 % ;</p>	Voir 7.4 iv ci-dessous.
	<p>iv. donne instruction au Secrétariat de chercher activement à conclure des partenariats stratégiques et à mobiliser des ressources afin d'étoffer le portefeuille annuel de projets de la CPS ;</p>	Voir 7.4 v ci-dessous.
	<p>v. recommande que les membres versent, dans la mesure du possible, les contributions statutaires, les subventions spéciales des pays hôtes et les contributions volontaires en euros ;</p>	Voir 7.4 vi ci-dessous.
	<p>vi. invite tous les partenaires du développement à envisager un passage d'un fonctionnement en fonds projet à un fonctionnement en fonds programme, afin d'accroître la prévisibilité et d'assurer un engagement pluriannuel dans le cadre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique ;</p>	Voir 7.4 vii ci-dessous.
	<p>vii. charge le Secrétariat de continuer à s'entretenir avec les membres et à les consulter au sujet de l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes ;</p>	Voir 7.4 ii ci-dessous.

	viii. donne instruction au Secrétariat de poursuivre ses efforts de programmation par pays et de programmation intégrée en mobilisant les ressources appropriées, en réponse aux recommandations formulées dans l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020 ainsi qu'aux remarques des États membres ;	Des informations relatives à la programmation figurent dans le document 3a (Rapport du Directeur général).
	ix. prend note du point de situation du Secrétariat sur l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2016–2020, et notamment des conclusions de l'analyse de la performance ;	Aucune autre mesure requise.
	x. charge le Secrétariat de définir, à l'aide des conclusions de l'évaluation à mi-parcours et des réponses de la direction, les mesures correctives à prendre et la feuille de route relative à l'élaboration du prochain Plan stratégique de la Communauté du Pacifique après 2020 (ci-après le « prochain Plan stratégique »), et d'informer en conséquence la nouvelle équipe de direction de la CPS ;	Les informations correspondantes figurent dans le document 4 (Suivi du Plan stratégique et présentation des résultats).
	xi. donne instruction au Secrétariat de faire le point sur les suites données par la direction aux conclusions de l'évaluation par le biais de la feuille de route pour l'élaboration du nouveau Plan stratégique ; et	Les informations correspondantes figurent dans le document 4.
	xii. approuve la démarche d'élaboration en plusieurs phases du prochain Plan stratégique, et adopte les grands principes d'élaboration de ce dernier, selon les recommandations du sous-comité.	Les informations correspondantes figurent dans le document 4.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE

**POINT 6.1 DE L'ORDRE DU JOUR : CADRE POUR LE RÉGIONALISME DANS LE PACIFIQUE ET
COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE ET COORDINATION AU SEIN DU CORP**

Le Secrétariat et le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique font le point sur l'examen du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique réalisé en 2018 et sur les initiatives visant à renforcer la cohérence institutionnelle et la coordination au sein du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP).	Le CRGA :	Aucune mesure requise.
	i. prend acte de l'engagement continu de la CPS à œuvrer, aux côtés des autres organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), en faveur de la pleine application de la Charte 2018 du CORP ;	Aucune mesure requise.
	ii. note la détermination du Secrétariat à soutenir la mise en œuvre des activités prioritaires aux termes du plan de travail stratégique 2019 du CORP, dans le droit fil de son mandat et de ses compétences, afin qu'il soit donné suite aux décisions adoptées lors du quarante-neuvième Sommet des dirigeants des pays membres du Forum ; et	Aucune mesure requise.
	iii. prend acte de l'engagement continu du Secrétariat en faveur du Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique et du CORP, et l'appelle instamment à continuer d'agir de manière proactive pour un régionalisme fort et efficace dans le Pacifique.	Le Secrétariat continue de s'engager de manière proactive auprès des organisations membres du CORP afin de renforcer la coordination et les actions concertées (voir document 10c, Cohérence institutionnelle et coordination au sein du CORP).

POINT 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉVALUATION À MI-PARCOURS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LES PETITS ÉTATS INSULAIRES 2016–2020

Le Secrétariat général du Forum fait le point sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016–2020 et demande à la Communauté du Pacifique de bien vouloir communiquer des informations pertinentes sur sa contribution à la mise en œuvre des activités relatives aux petits États insulaires, en vue de cette évaluation.	Le CRGA :	Aucune mesure requise.
	i. prend note des activités relatives à l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016–2020, menées actuellement par un groupe de travail restreint avec le concours du Secrétariat général du Forum des îles du Pacifique ;	
	ii. formule des observations sur les aspects de la Stratégie régionale devant être examinés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours ; et	Aucune mesure requise.
	iii. charge le Secrétariat de communiquer, à la demande du Secrétariat général du Forum et à l'appui de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie régionale pour les petits États insulaires 2016–2020, toutes les informations nécessaires sur la mise en œuvre des activités de la CPS intéressant les petits États insulaires.	Le Secrétariat a répondu à la demande du Secrétariat général du Forum, qui souhaitait obtenir des informations sur les questions relatives à la Stratégie, et continue de collaborer avec le Secrétariat général du Forum comme demandé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS DE LA DIRECTION OPÉRATIONS ET GESTION**POINT 7.1 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES**

Le Président du Comité d'audit et des risques présente son rapport au CRGA 49 et propose au CRGA d'apporter deux modifications à la Charte du Comité d'audit et des risques.	Le CRGA :	Aucune mesure requise.
	i. prend note du rapport du Président du Comité d'audit et des risques ;	
	ii. approuve la modification du point 3 de la Charte du Comité d'audit et des risques afin d'y inclure le passage suivant : « Le Directeur général est invité à assister aux volets pertinents des réunions du Comité d'audit et des risques, au gré du Comité » ;	Le Secrétariat a mis à jour la troisième édition du Recueil des règles de gouvernance de la Communauté du Pacifique en y intégrant les modifications apportées à la Charte.

	<ul style="list-style-type: none"> iii. approuve la modification du point 6 de la Charte du Comité d'audit et des risques afin d'y insérer, dans la dernière phrase, juste après « ... deux réunions consécutives du Comité d'audit... », la précision suivante : « sans avoir sollicité d'autorisation d'absence » ; et iv. donne instruction au Secrétariat de préciser au point 6 de la Charte du Comité d'audit et des risques que le CRGA doit être informé de l'absence de membres lors de réunions du Comité. 	
POINT 7.3 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE EN 2019 FONDÉ SUR LE BUDGET APPROUVÉ POUR L'EXERCICE 2019		
Le Secrétariat présente un examen de l'exécution financière du budget rectificatif pour l'exercice 2019 à la fin du premier trimestre (clos au 31 mars 2019).	<p>Le CRGA :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. prend note du fait que la performance financière opérationnelle est positive à la fin du premier trimestre 2019, c'est-à-dire à la fin du mois de mars ; 	Aucune mesure requise.
	<ul style="list-style-type: none"> ii. salue les efforts engagés par le Secrétariat pour mobiliser des ressources destinées à assurer la viabilité financière à long terme de la CPS, et invite le Secrétariat à continuer de rechercher de nouveaux bailleurs de fonds, en mettant notamment l'accent sur les fonds programme ; 	Le Secrétariat poursuit le dialogue avec les nouveaux partenaires du développement potentiels. Le document 3a (Rapport du Directeur général) comporte des précisions supplémentaires.
	<ul style="list-style-type: none"> iii. reconnaît l'amélioration constante du niveau d'exécution des projets et programmes de la CPS, et encourage le Secrétariat à maintenir ce taux ; et 	Aucune mesure requise.
	<ul style="list-style-type: none"> iv. engage instamment les membres à verser leurs contributions statutaires en temps voulu. 	Des informations relatives au paiement des contributions statutaires figurent dans les documents budgétaires (5.3 et 5.4).

POINT 7.4 DE L'ORDRE DU JOUR : VIABILITÉ FINANCIÈRE ET POINT SUR L'EXAMEN DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES ET DES SUBVENTIONS SPÉCIALES DES PAYS HÔTES

<p>Le Secrétariat apporte plusieurs éclairages sur la viabilité financière à long terme de la CPS. Il fait, entre autres, un point sur le processus budgétaire pour l'exercice 2020 et sur l'examen en cours des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes, notamment en présentant de manière synthétique le point de vue du Secrétariat sur le rapport établi par M. Narube.</p>	<p>Le CRGA :</p> <p>i. décide que le projet de budget 2020 sera adopté lors d'une session extraordinaire de la Communauté du Pacifique, organisée en marge de la réunion du Comité des représentants officiels des pays membres du Forum sur le budget qui se tiendra d'ici fin 2019, l'adoption hors session constituant une solution de repli ;</p>	<p>La Session extraordinaire du CRGA s'est tenue en novembre 2019.</p>
	<p>ii. approuve la création de deux groupes de travail ad hoc chargés, d'une part, de mener des consultations auprès des membres au sujet de l'examen des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes et, d'autre part, de formuler des recommandations détaillées sur ces deux éléments au CRGA en 2020 ;</p>	<p>Les groupes de travail ont été créés. Cependant, les débats ont été reportés en raison de la pandémie de COVID-19 (voir circulaires 20/09, 20/01, 19/22 et 19/21).</p>
	<p>iii. approuve le maintien des contributions statutaires et des subventions spéciales des pays hôtes aux niveaux actuellement convenus jusqu'à ce que le CRGA prenne, en 2020, une décision reposant sur les recommandations des groupes de travail ;</p>	<p>Voir 7.4 ii.</p>
	<p>iv. charge le Secrétariat de continuer de travailler avec les partenaires du développement pour que le niveau des redevances administratives se rapproche progressivement de l'objectif de 15 % ;</p>	<p>Le Secrétariat continue d'échanger avec les partenaires du développement pour que le niveau des redevances administratives se rapproche progressivement de l'objectif de 15 %. Des informations relatives au niveau actuel des redevances administratives figurent dans le document 5.3 consacré au budget rectificatif 2020.</p>
	<p>v. recommande que le Secrétariat cherche activement à conclure des partenariats stratégiques et à mobiliser des</p>	<p>Des informations relatives au portefeuille annuel de projets figurent dans les documents budgétaires (5.4).</p>

	ressources afin d'étoffer le portefeuille annuel de projets de la CPS ;	
	vi. recommande que les membres versent, dans la mesure du possible, les contributions statutaires, les subventions spéciales des pays hôtes et les contributions volontaires en euros ; et	Le Secrétariat continue d'inciter les membres à payer, dans la mesure du possible, les sommes dues en euros.
	vii. invite instamment tous les partenaires du développement à envisager un passage d'un fonctionnement en fonds projet à un fonctionnement en fonds programme, afin d'accroître la prévisibilité et d'assurer un engagement pluriannuel dans le cadre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique.	Le Secrétariat poursuit le dialogue avec les partenaires du développement pour les inciter à adopter un fonctionnement en fonds programme et pluriannuels.
POINT 7.5A DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LES RESSOURCES HUMAINES		
Le Secrétariat fait le point sur les principaux projets entrepris par le Département des ressources humaines.	Le CRGA : i. prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail relatif aux ressources humaines et des principales initiatives engagées dans ce domaine, conformément au plan d'activité de la Direction opérations et gestion ;	Aucune mesure requise.
	ii. encourage le Secrétariat à continuer d'investir dans le perfectionnement professionnel des agents dans toute l'Organisation ; et iii. charge le Secrétariat de poursuivre les efforts visant à doter l'Organisation d'effectifs hautement qualifiés aux compétences diversifiées, composante essentielle de l'instauration d'une culture d'unité au sein de l'Organisation (« Une seule CPS »).	Les informations correspondantes figurent dans le document 8a (Rapport relatif aux ressources humaines et à l'hygiène et la sécurité).

POINT 7.5B DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT RELATIF AUX RESSOURCES HUMAINES – RÈGLEMENT DU PERSONNEL

<p>Le Secrétariat fait le point sur la révision du Règlement du personnel et des politiques RH et rend compte de l'état d'avancement des activités du groupe de travail. Il invite en outre d'autres membres souhaitant intégrer le groupe de travail à se porter candidats.</p> <p>Le Secrétariat demande que la CPS puisse reconnaître la compétence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour le règlement des litiges ayant trait aux ressources humaines.</p>	<p>Le CRGA :</p> <p>i. prend note de l'état d'avancement des activités du groupe de travail chargé d'examiner le Règlement du personnel de la CPS ;</p>	<p>Le Règlement du personnel est adopté hors session (circulaires 20/07, 20/08).</p>
	<p>ii. prend note de l'état d'avancement du processus de révision et d'actualisation des politiques de gestion des ressources humaines de la CPS ;</p>	<p>Le nouveau Recueil des politiques relatives au personnel est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020.</p>
	<p>iii. sollicite la participation d'États et Territoires insulaires océaniques supplémentaires au sein du groupe de travail en vue de l'examen des questions clés qui restent à débattre ; et</p>	<p>Aucune mesure requise.</p>
	<p>iv. charge le Secrétariat de prendre les mesures requises afin que l'Organisation puisse reconnaître la compétence du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, à l'issue d'un processus approprié de consultation du personnel.</p>	<p>Le 17 juillet 2020, le Secrétariat a déposé une demande formelle de reconnaissance de la compétence du Tribunal administratif de l'OIT. La demande sera étudiée lors de la prochaine réunion de l'organe directeur de l'OIT en novembre 2020.</p>

POINT 7.6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT RELATIF AUX RÉMUNÉRATIONS

<p>Le Secrétariat conseille au CRGA d'adopter une approche plus globale et stratégique à l'égard de la rémunération du personnel et propose de calculer les ajustements des traitements et indemnités qui seront présentés plus tard en 2019, conformément au calendrier prévu pour l'adoption du budget 2020 de la CPS par le CRGA.</p> <p>Pour que le personnel de la CPS dispose d'un accès approprié à des activités lui permettant d'évoluer tant sur le plan</p>	<p>Le CRGA :</p> <p>i. prend acte des efforts déployés par le Secrétariat pour échanger avec le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) sur les pratiques en matière de rémunération et sur le partage de l'information dans ce domaine, et approuve sa proposition de coopération avec les organisations membres du CORP en vue d'étudier d'autres domaines d'harmonisation et de rendre compte des progrès accomplis ;</p>	<p>Les informations correspondantes figurent dans le document 6a (Rapport relatif aux ressources humaines et à l'hygiène et la sécurité).</p>
	<p>ii. propose que le Secrétariat lui présente, sous réserve qu'elles puissent être financées et justifiées de façon satisfaisante dans le budget global de la CPS pour l'exercice 2020, les</p>	<p>Les propositions ont été étudiées dans le cadre du budget 2020 lors de la</p>

<p>professionnel que personnel, le Secrétariat propose d'étudier la possibilité de mettre en œuvre une « contribution au perfectionnement professionnel », dont la gestion et le financement seraient centralisés.</p>	<p>propositions d'ajustements relatives aux ressources humaines ci-après lors de l'adoption du budget 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. un ajustement des indemnités de logement et pour frais d'études, b. un ajustement des points médians du barème des traitements, c. un ajustement des traitements des agents locaux, et d. un ajustement de l'indemnité pour différentiel du coût de la vie (COLDA) ; 	<p>session extraordinaire du CRGA en novembre 2019.</p>
<p>Le Secrétariat propose la création d'un groupe de travail sur les rémunérations constitué de membres du CRGA en vue d'acquiescer une compréhension fine de la question dans sa globalité ainsi que des mesures proposées.</p>	<p>iii. prend note des informations sur l'état d'avancement de l'étude relative à l'adoption par le Secrétariat d'une nouvelle devise de référence pour la fixation des traitements des agents recrutés à l'international ;</p>	<p>Les informations correspondantes figurent dans le document 8b (Rapport relatif aux rémunérations).</p>
	<p>iv. prend note des efforts déployés par le Secrétariat pour régler la question en suspens des contrats permanents et de la sécurité de l'emploi des agents recrutés localement, et approuve l'évaluation actuellement conduite ;</p>	<p>Des contrats à durée indéterminée sont proposés aux agents recrutés localement depuis le 1^{er} septembre 2020 sous réserve du respect des critères fixés. Les informations correspondantes figurent dans le document 6b.</p>
	<p>v. note, dans son principe, l'intention du Secrétariat de mettre en œuvre une contribution au perfectionnement professionnel, sous réserve de la présentation d'un argumentaire détaillé et de la constitution d'une provision à cet effet dans un budget à l'équilibre ; et</p>	<p>Les informations correspondantes figurent dans le document 6b.</p>
	<p>vi. approuve la création d'un groupe de référence sur les rémunérations, chargé d'aider le Secrétariat à s'assurer de la pertinence de ses propositions en matière de rémunération.</p>	<p>Le groupe de référence a été créé (circulaire 19/23) et a contribué à l'élaboration des propositions examinées lors de la session extraordinaire.</p>

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : DEMANDES DE STATUT D'OBSERVATEUR PERMANENT

Le Secrétariat expose au CRGA les recommandations au sujet des demandes de statut d'observateur permanent auprès de la CPS émanant de l'UE et de la République fédérale d'Allemagne.	Le CRGA : i. se félicite vivement de l'intérêt témoigné par l'Union européenne et l'Allemagne envers le statut d'observateur permanent auprès de la CPS ; et	Aucune autre mesure requise.
	ii. suspend sa décision au sujet des demandes de statut d'observateur permanent de l'Union européenne et de l'Allemagne, dans l'attente de nouvelles consultations entre les membres, le Secrétariat et les candidats, les membres se voyant remettre un avis au plus tard lors de la cinquantième session du CRGA.	Les informations correspondantes figurent dans le document 7 (Demande de statut d'observateur permanent de l'Union européenne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CINQUANTIÈME SESSION DU CRGA – LIEU, PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE

Le Règlement intérieur du CRGA définit les exigences relatives au lieu de la réunion, ainsi qu'à la désignation du/de la président-e et vice-président-e.	Le CRGA : i. note que la cinquantième session du CRGA, qui aura lieu en 2020, se tiendra au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), et que la présidence sera assurée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et la vice-présidence par Pitcairn ; et ii. note que les États et Territoires membres seront informés en temps utile des dates exactes de la session.	La cinquantième session du CRGA se tiendra sous une forme virtuelle.
---	---	--

Annexe B

Suite donnée aux décisions prises à la session extraordinaire du CRGA

Contexte	Décisions prises à la session extraordinaire du CRGA	Observations relatives à la mise en œuvre
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA CPS POUR L'EXERCICE 2020		
Le CRGA étudie le budget prévisionnel pour l'exercice 2020.	Le CRGA : i. approuve le projet de budget pour l'exercice 2020, qui tient compte des ajustements apportés aux rémunérations ;	Aucune mesure requise.
	ii. prend note du montant des arriérés dus par les membres, qui s'élève à 2,18 millions d'euros (contributions statutaires : 2,12 millions d'euros ; subventions spéciales des pays hôtes : 0,058 7 million d'euros), et encourage les pays concernés à régler ces sommes dans les plus brefs délais ;	Des informations relatives au paiement des contributions statutaires figurent dans les documents budgétaires (5.3 et 5.4).
	iii. note que les budgets annoncés pour les exercices 2021 et 2022 sont prévisionnels, et qu'ils seront actualisés en 2020 ;	Le projet de budget pour l'exercice 2021 figure dans les documents budgétaires (5.4).
	iv. charge le Secrétariat de poursuivre son travail avec les partenaires du développement en vue d'atteindre le taux cible de redevances administratives de 15 %, et de récupérer les sommes dues au titre du dispositif de recouvrement intégral des coûts ;	Des informations relatives aux redevances administratives figurent dans les documents budgétaires (5.3 et 5.4).
	v. se félicite de l'annonce faite par la Nouvelle-Zélande d'un partenariat pluriannuel renforcé visant à soutenir le Secrétariat dans la poursuite de ses activités ; et	Aucune mesure requise.

	<p>vi. salue les efforts accomplis par le Secrétariat dans le but de réduire le montant des dépenses jugées inéligibles par l'Union européenne et d'en tenir compte dans son budget ; les membres invitent instamment le Secrétariat à engager une action coordonnée avec les autres organisations membres du CORP, et à mener de vastes consultations avec les membres afin de décider de l'approche à adopter.</p>	<p>Des informations relatives aux dépenses jugées inéligibles par l'Union européenne figure dans le Rapport du Directeur général (document 3a) et dans les documents budgétaires (5.3 et 5.4).</p>
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL		
<p>Le Secrétariat présente aux membres plusieurs options en vue d'améliorer le processus de recrutement du/de la Directeur·rice général·e de l'Organisation.</p>	<p>Le CRGA :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. examine les propositions d'amendement de la procédure de recrutement du Directeur général ; et ii. donne instruction au Secrétariat d'établir un groupe de travail composé de pays membres afin d'examiner les observations et les propositions formulées en vue de renforcer la procédure de recrutement du Directeur général et, en se fondant sur la version actuelle, d'en soumettre une nouvelle mouture au CRGA 50. 	<p>Le Secrétariat a créé le groupe de travail en question (circulaire 20/17).</p>

Annexe C

Suite donnée aux décisions adoptées hors session

Numéro de la circulaire (date)	Contexte	Décisions adoptées hors sessions	Observations relatives à la mise en œuvre
19/20 (3 juillet 2019)	Le Communiqué de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique est diffusé hors session pour approbation.	Les membres adoptent le Communiqué de la onzième Conférence de la Communauté du Pacifique.	Aucune mesure requise.
20/07 (7 mai 2020)	Lors de la quarante-huitième session du CRGA, les membres ont approuvé l'établissement d'un groupe de travail chargé d'examiner les modifications qu'il est recommandé d'apporter au Règlement du personnel de la CPS, et de soumettre les changements proposés au CRGA pour examen final et approbation hors session. Le Règlement du personnel est diffusé hors session pour approbation.	Le CRGA approuve le nouveau Règlement du personnel avec entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet.	Le Règlement du personnel est entré en vigueur le 1 ^{er} juillet.
20/10 (10 juin 2020)	Le Directeur général et le Président du Comité d'audit et des risques demandent le feu vert du CRGA pour procéder au remplacement de l'un des membres du Comité.	Le CRGA nomme M. Sholan Ivaiti au Comité d'audit et des risques.	M. Ivaiti a pris ses fonctions.
20/11 (15 juin 2020)	Le Secrétariat demande au CRGA d'approuver la prolongation exceptionnelle du contrat de M. Paula Vivili, Directeur de la Division santé publique. Son contrat atteindra la limite des six ans le 4 janvier 2021. M. Vivili a joué un rôle central, à l'échelle de l'Organisation comme au niveau régional, dans la coordination des interventions engagées face à la pandémie de COVID-19.	Le CRGA approuve la prolongation exceptionnelle du contrat de M. Paula Vivili, Directeur de la Division santé publique.	Le contrat de M. Vivili a été prolongé de 18 mois, tel qu'approuvé.
20/12 (2 juillet 2020)	Le Sous-comité du CRGA pour la mise en œuvre du Plan stratégique se réunit de façon virtuelle le 28 mai 2020. Il demande une approbation hors session du Rapport de résultats 2019 de la Communauté du Pacifique et du calendrier modifié de la feuille de route relative à l'élaboration du Plan stratégique. La circulaire indique qu'un plan de transition sur 12 mois sera présenté aux membres lors de la cinquantième session du CRGA.	Le CRGA approuve le Rapport de résultats 2019 de la Communauté du Pacifique et le calendrier modifié de la feuille de route relative à l'élaboration du Plan stratégique, intégrant une période de transition de 12 mois.	Le Rapport de résultats 2019 de la Communauté du Pacifique a été publié. Le document 4 (Suivi du Plan stratégique et présentation des résultats de la Communauté du Pacifique) comporte des informations connexes.